

Discours de Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique à la 2^{ème} Conférence d'Examen des Etats parties à la Convention sur l'Interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Carthagène, Colombie, le 3 décembre 2009

Sr. Presidente de la Republica,
Sr. Vicepresidente de la Republica,
Su Alteza Real,
Señora Presidenta de la Conferencia,
Excelencias,
Señoras y Señores,

En nombre del Reino de Bélgica, quisiera expresar mis felicitaciones y agradecimientos a la República de Colombia por haber aceptado la organización de la "Cumbre por un mundo libre de minas antipersonal". Desde mi llegada a Colombia, me ha conmovido la hospitalidad y la calidez de su gente y su país. Me siento honrada de ser acogida por esta maravillosa ciudad, patrimonio cultural de la humanidad, y de poder hacer mi contribución a esta conferencia tan importante.

Par la tenue de cet événement, la Colombie confirme ainsi son engagement profond à l'égard de la Convention sur l'Interdiction des Mines antipersonnel. De même, je salue les efforts accomplis par les Etats parties, parmi lesquels la Colombie, qui progressent sur la voie du déminage de leur territoire.

Le sort des nombreuses victimes de ces armes dévastatrices me touche profondément. Etant moi-même maman, je me sens particulièrement concernée par l'avenir des enfants qui sont affectés à vie par leur handicap, ou par la perte d'un membre de leur famille. Pareillement je suis préoccupée par leur vie quotidienne de ces victimes à la maison, à l'école et leur intégration dans la société.

C'est pourquoi j'estime que le premier et le plus important objectif de la Convention est la constante diminution du nombre de victimes. Il faut persévérer dans nos efforts pour que ce nombre diminue encore et toujours dans les prochaines années.

Depuis la Première Conférence de Révision et le Plan d'Action de Nairobi, l'attention et les mesures spécifiques relatives à l'assistance aux victimes ont été identifiées. C'est sur ce point que la Belgique, qui assure la co-Présidence – avec la Royaume de Thaïlande- du groupe d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, a voulu mettre l'accent.

Il a été constaté que 26 pays particulièrement affectés ont les plus grandes difficultés à mettre en œuvre une politique globale en vue de venir en aide aux survivants des explosions de mines et à leurs familles.

Maintenant le but n'est plus essentiellement de produire des documents, mais d'agir et de travailler tous ensemble pour changer la vie des populations traumatisées par ces armes.

Dans cette perspective, nous devrions envisager d'associer à l'évaluation du plan d'action les victimes elles-mêmes, qui sont les mieux placées pour témoigner de l'amélioration ou non de leurs conditions de vie. C'est pourquoi, je salue chaleureusement la présence ici des « mine ban advocates ».

Il faut aussi espérer que les mesures énumérées dans le Plan d'Action de Carthagène, lors de cette Deuxième Conférence de Révision, se traduiront rapidement en actes concrets dans tous les domaines abordés, en partant de l'accessibilité aux soins de santé jusqu'à la réinsertion économique et sociale des familles dont un membre est victime de l'explosion d'une mine. Mon pays réaffirme son attachement à l'assistance qu'elle est en mesure d'offrir dans ces domaines aux Etats particulièrement affectés.

Par conséquent, nous devons mieux prendre en compte les difficultés de conditions de vie et les discriminations à l'égard des victimes subissant un handicap à cause de ces armes.

Elles doivent être considérées dans un contexte plus large des droits des personnes handicapés comme ils ont été définis dans le traité adopté en 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unis. Ceci requiert une politique de mise en application concrète par les Etats.

La Convention d'Ottawa a lancé une dynamique dans le développement du Droit International Humanitaire et l'adoption d'autres instruments juridiquement contraignants, interdisant l'emploi d'armes qui causent des dommages humanitaires inacceptables. Je puis vous annoncer qu'en ce moment même la procédure de ratification de la Convention sur les sous-munitions arrive à son terme au Parlement belge. Notre souhait est que cette Convention entre le plus rapidement en vigueur et constitue, avec la Convention d'Ottawa, la base d'un arsenal cohérent de droit pouvant faire obstacle à l'emploi de la force visant les populations civiles.

D'énormes progrès ont déjà été fait, mais la course continue et il faut mieux faire.

Le caractère universel de la Convention d'Ottawa reste un défi à réaliser. Même si le nombre d'Etats parties a augmenté, trop d'Etats n'y ont pas encore souscrit. Notre exemple et les travaux de ce Sommet doivent démontrer à ceux-ci tout l'intérêt qu'ils ont à s'inscrire dans une démarche qui se veut universelle et bénéfique pour l'ensemble de nos populations. Je salue tous les efforts en vue d'entrer dans la logique de la Convention d'Ottawa et la présence et les contributions d'Etats observateurs à cette conférence.

Puis-je également saisir cette opportunité pour lancer au nom de la Belgique, un appel aux Etats parties afin qu'ils respectent leur engagements en matière de rapportage. En effet, les obligations de transparence sont d'une importance capitale pour pouvoir établir des priorités en vue des besoins des Etats. Ceci permettra d'évaluer encore mieux l'impact humanitaire de la Convention.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Dans de nombreux domaines couverts par la Convention, mon pays a voulu offrir son assistance et son expertise. Depuis la Conférence de Nairobi, les investissements officiels de mon pays s'élèvent à plus de 40 millions d'Euros. Je puis vous confirmer que la Belgique s'efforcera de maintenir ce niveau de financement de la lutte contre les mines antipersonnel.

Dans la lutte humanitaire pour l'amélioration du sort des victimes, je me réjouis de voir la mise en œuvre en Colombie de nos projets. Que ce soit dans le domaine du renforcement des capacités locales pour la prise en charge des victimes de mines antipersonnel ou dans l'amélioration de l'éducation aux risques.

Je suis en outre très heureuse de pouvoir visiter demain un projet de réhabilitation soutenu par la Belgique, appartenant à la Fondation REI en partenariat avec Handicap International Belgique. J'aurais l'occasion d'avoir des contacts avec des survivants et je pourrai ainsi découvrir l'importance des efforts qui ont été déployés pour leur venir en aide.

Par ailleurs, je tiens à mettre en évidence le rôle stimulateur des organisations non-gouvernementales. Je considère comme un privilège de rendre hommage ici aux personnes travaillant dans ces organisations qui consacrent leur vie en s'exposant dans des zones à hauts risques.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je terminerai en réitérant : les répercussions sociales de la Convention d'Ottawa sont immenses. De plus, ce traité constitue un pilier précurseur dans le domaine du désarmement et de la sécurité humaine.

Enfin, je voudrais à nouveau remercier la République de Colombie et le Président Uribe pour tout l'effort fourni afin de garantir le succès de ce sommet. Et j'adresse mes félicitations à la Présidente de notre conférence et à toute son équipe pour l'excellent travail accompli.

Je vous remercie. Gracias.